

Bulletin d'informations municipales

# GAYAN

[www.mairie-gayan.fr](http://www.mairie-gayan.fr)

Janvier 2016



**Le 16** Page 6

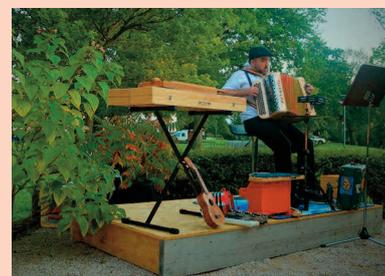
**Questions/Réponses  
Robert Médiamolle**

Page 7



**Art et vin**

Page 8



# SOMMAIRE

A winter scene featuring a snow-covered house with a blue porch, a stream in the foreground, and snow-laden trees in the background under a clear blue sky.

page 3

*Edito*

page 4

*Comptes administratifs*

page 5

*Réalisations, projets*

page 6

*Vie municipale et associative*

page 7

*Questions/réponses VAE*

page 8

*Vie locale*



*Chères Gayanaises, Chers Gayanais*

*2015 sera une année marquée par le terrorisme. Après le 7 janvier et la tuerie Charlie Hebdo et Hyper Casher, le 13 novembre c'est l'horreur dans les rues de Paris, au Bataclan. Visée sans distinction de profession, d'appartenance politique ou religieuse, la France a été touchée en son cœur. Le terrorisme veut diviser, affaiblir, anéantir notre République. La réponse pour le combattre ne doit pas conduire à épouser le simplisme, en créant un climat de peur, en désignant des boucs-émissaires présumés responsables de tous nos maux, du chômage à l'insécurité ou à la guerre. Cela passera par une implication de toutes les nations.*

*Dans un tout autre domaine, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dit « Loi Notre » modifie le découpage des régions et confie de nouvelles compétences à celles-ci, comme les services routiers départementaux, les transports scolaires, l'aménagement du territoire etc... Par ailleurs les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants minimum. Pour ce qui nous concerne, Madame la Préfète propose de regrouper 6 intercommunalités pour créer une super Communauté de Communes de 70 communes et 120 000 habitants soit la moitié de la population du département. Quelle place sera faite aux communes rurales ? Comment harmoniser les compétences de chacun ? Comment sera calculée la nouvelle fiscalité ? Pour toutes ces incertitudes, le Conseil Municipal qui devait délibérer sur ce sujet s'est exprimé contre ce projet. Madame la Préfète qui restera seule maîtresse de la décision le 31 mars devra tenir compte des avis défavorables qui se sont exprimés un peu partout.*

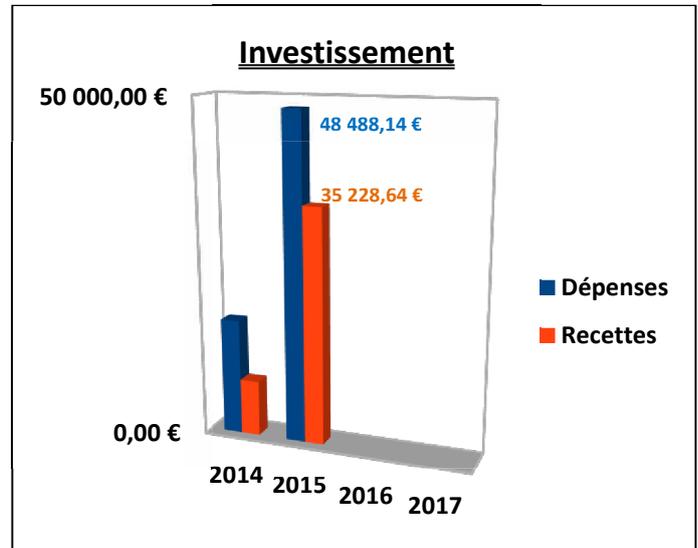
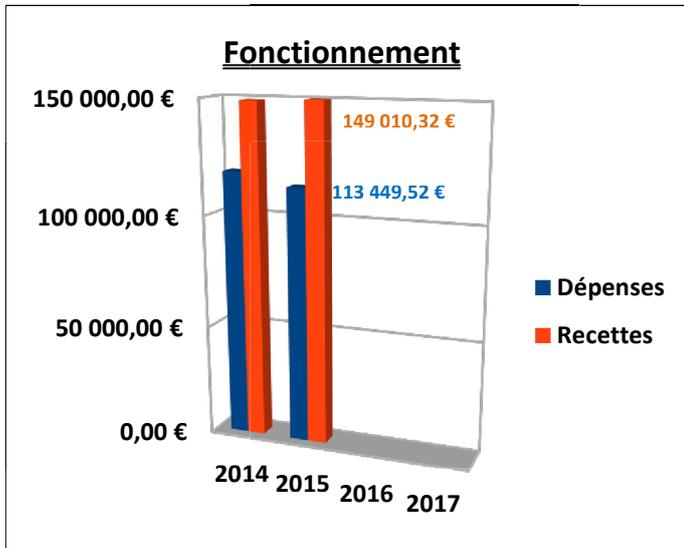
*Un mot sur les dernières élections régionales. Quand la crise s'enlise, quand l'austérité devient la règle, quand l'ennemi n'est plus la finance, la colère gagne et le sentiment d'abandon progresse. L'état d'urgence est d'abord social. Les réponses apportées durant ce scrutin se sont éloignées en partie des valeurs qui nous animent comme la fraternité, le vivre ensemble, la tolérance, la culture, la solidarité. A ce sujet, je tiens à remercier toutes les associations du village qui de par leurs actions entretiennent ces valeurs.*

*En terme de travaux le plus gros dossier porte sur l'agrandissement de l'atelier, de la salle des fêtes ainsi que l'amélioration de l'isolation de celle-ci, dossier bien avancé puisque les travaux devraient débiter cette année. Nous nous sommes aussi engagés sur un diagnostic relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.*

*En espérant que 2016 soit beaucoup moins tragique, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé, de paix et de fraternité.*

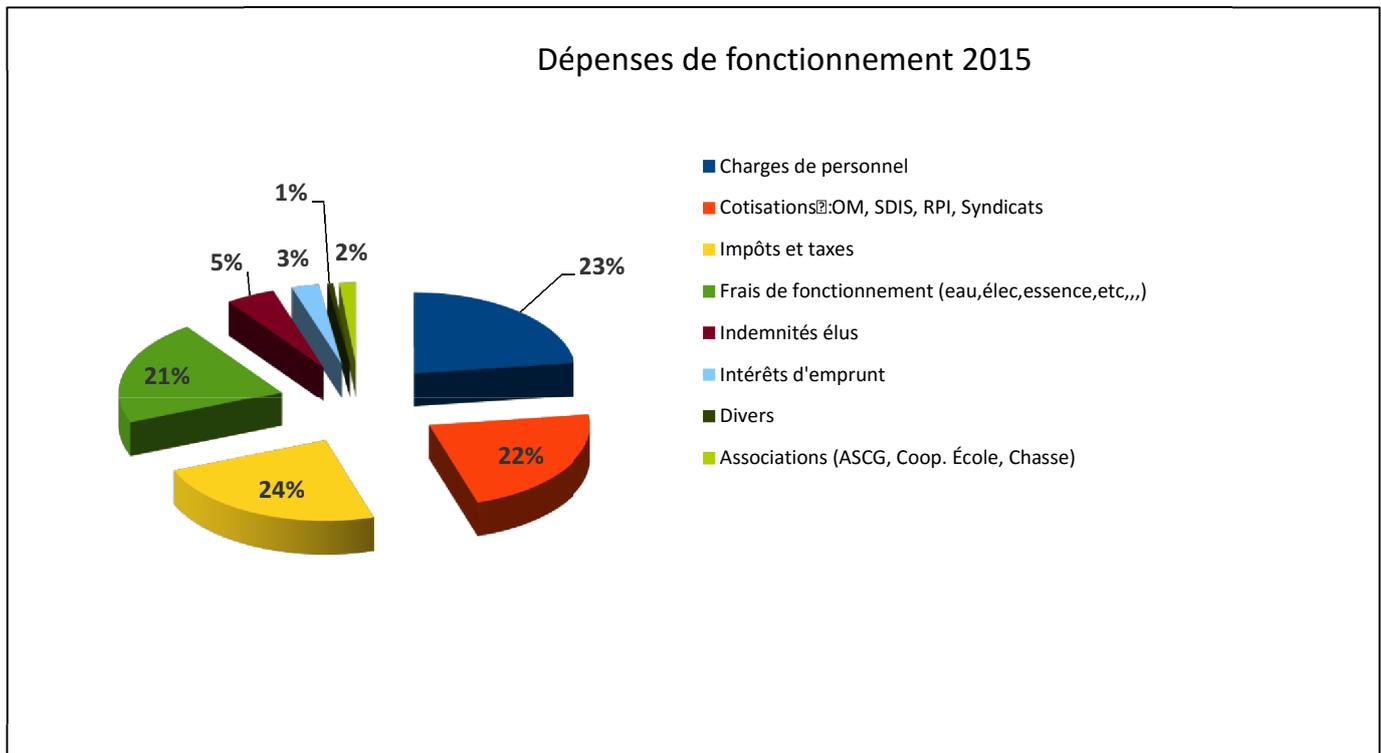
*Le Maire,  
Jacques SEVILLA*

## COMPTES ADMINISTRATIFS



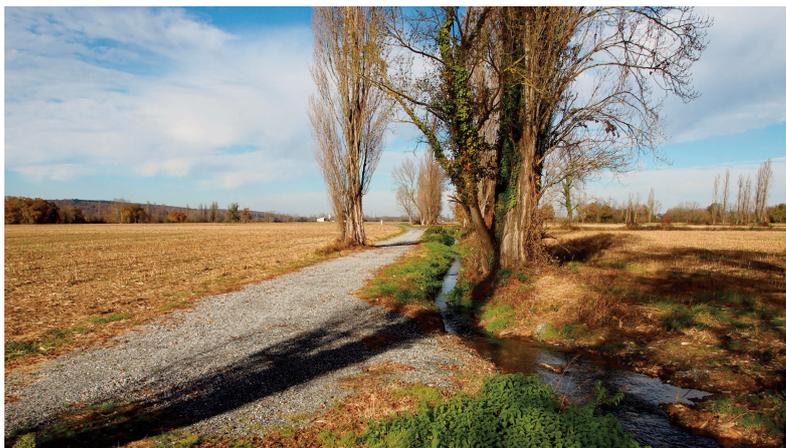
Pour l'année 2015, le résultat comptable de la section fonctionnement est resté stable par rapport à 2014 : -5 000€ en dépense et +900€ en recette.

Dans la section investissement, le financement pour la réfection du chemin de l' Escoure (voir article) explique la forte augmentation des dépenses et des recettes (subventions).



Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5 000€ par rapport à 2014. La répartition de ces dépenses est également restée relativement stable. Avec par exemple la part des charges de personnel qui sont de 23% pour 26%, la part cotisation à 22% pour 24% et la part frais/énergie de 21% à 18%

A compter du 1<sup>er</sup> février, la commune ne sera plus collectée pour les ordures ménagères et les emballages le jeudi mais le **mercredi**.

**REALISATIONS**

2<sup>e</sup> tranche de la réhabilitation du canal de l'Escourre : le chemin de Gayan a été empierré permettant l'accès aux piétons et aux deux roues.

Coût total des travaux : 31 543 euros.



Acquisition de matériel :

- 1 remorque à grande capacité : 2700 euros
- 2 bancs pour la cour de l'école : 495,60 euros
- 4 tapis de sol pour l'école : 499,96 euros
- Achat d'un nouveau rétroprojecteur pour l'école : 1165 euros

**PROJETS**

Dans le cadre de la rénovation et du réaménagement de la salle des fêtes, le conseil municipal a sollicité l'intervention de l'ADAC pour monter un dossier. Après appel d'offres, nous avons mandaté M. GARLAT, architecte, qui sera le maître d'œuvre du projet. Il est prévu dans un premier temps de déplacer l'atelier et d'augmenter sa surface pour une superficie totale de 70 m<sup>2</sup>, fermé par une porte sectionnelle pour stocker le tracteur et le matériel.



- Une étude pour le changement de la passerelle entre Siarrouy et Gayan a été réalisée avec comme choix une structure métallique. Le coût total des travaux sera partagé entre les deux communes.

- Accessibilité des établissements recevant du public :  
Le Conseil Municipal a débuté une réflexion préalable à la mise en accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Un diagnostic réalisé par un bureau d'étude nous permet déjà de dresser un état des lieux pour une mise en conformité progressive de l'ensemble des lieux publics.

**ETAT CIVIL :****Décès :**

Raymont JACQUET décédé le 20 octobre 2015. Dativo AGUERRI décédé le 21 juillet 2015.  
Reine BIDOUILH décédée le 6 août 2015. Jane GUICHOT décédée le 26 août 2015.

**Naissances :**

Tom, Emmanuel, Moana CLOLUS le 11 juin 2015.  
Elie, David, Jamy ETCHALUS le 20 février 2015.

## **POURSUITE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Le vendredi 26 juin, les enfants du cycle 3 de l'école de Gayan ont présenté aux parents et Gayanais un spectacle mis en scène par la compagnie Nanoua et l'association Artpiculture concluant les ateliers du temps périscolaire 2014/2015. Avec la collaboration de la société Dronéo un petit court métrage a été réalisé. Cette vidéo est disponible sur le site de la mairie.



Mises en place à la rentrée 2014, la municipalité a maintenu les activités dédiées aux enfants. Ces activités se déroulent deux fois par semaine le lundi et le vendredi de 15 h à 16 h 30. Aucune participation n'est demandée aux familles et depuis septembre 2015 l'ensemble des enfants participent aux ateliers liés à la vie du jardin et au théâtre.

Mises en place à la rentrée 2014, la municipalité a maintenu les activités dédiées aux enfants. Ces activités se déroulent deux fois par semaine le lundi et le vendredi de 15 h à 16 h 30. Aucune participation n'est demandée aux familles et depuis septembre 2015 l'ensemble des enfants participent aux ateliers liés à la vie du jardin et au théâtre.

Le projet engagé avec l'association Artpiculture se poursuit en même temps que le jardin évolue. Il est bien intégré au centre du village, l'affichage et la signalétique réalisés par les enfants permettent à chacun d'apprécier leur engagement sur le projet. Un banc méliophile, refuge à insectes, a été installé en fin d'année, il permet de s'appropriier le jardin en toute tranquillité.



### **Le 16**

Est un lieu de création artistique qui propose au travers d'événements improvisés d'investir les différents espaces d'une ancienne ferme agricole. Ces manifestations permettent à tous les publics de s'épanouir dans des disciplines variées (concerts, ateliers, expositions, résidences...) en privilégiant l'échange et la convivialité. Le lieu est ouvert aux amateurs, aux professionnels, aux curieux de l'art qui souhaitent assister à des événements uniques tout en déambulant au gré des chemins, au gré des installations.

**Alors à très vite... au 16.**



## Entretien avec M. Robert Médiamolle Président de Val d'Adour Environnement.



### Quelles sont les principales missions de VAE ?

Val d'Adour Environnement est un établissement public de coopération intercommunale qui a en charge la collecte et le transfert des déchets ménagers (le traitement est de la compétence du SMTD 65 Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées). Il a aussi en charge le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les communes du nord du département des Hautes-Pyrénées.

### Quand est prévue la facturation à blanc de la redevance incitative pour chaque foyer ?

Val d'Adour Environnement a terminé la distribution de bacs pucés (près de 1 400) à tous les foyers du territoire et ce pour un coût de 473 820 €. Parallèlement les outils de comptage ont été mis en place permettant d'enregistrer l'ensemble des données du territoire à compter du 01/01/2016. En 2016, les contributions des communes seront calculées non plus en fonction du nombre d'habitants mais du volume des bacs. Il n'y aura pas de changement pour la population. La facture à blanc promise et qui a été retardée par suite de la distribution plus longue que prévue, pourra être ensuite envoyée en fonction des relevés effectivement enregistrés. Il appartiendra l'année suivante aux communautés de communes de facturer le service à la population par le biais de la redevance ou de garder le système de la taxe. Une information sera diffusée à toute la population en janvier 2016 avant le changement des jours de collecte prévu au 1er février 2016.

### Pour les citoyens d'une commune rurale, comme la notre, comment est soutenu le compostage individuel des déchets fermentescibles, afin de diminuer le poids des ordures ménagères ?

Le compostage domestique est soutenu, par Val d'Adour Environnement, l'ADEME et le Conseil Départemental 65, en proposant aux usagers du matériel (composteur + bio-seau) et guides pratiques au quart de leur prix d'achat, soit entre 10 et 15 € selon le modèle. Une opération ponctuelle menée conjointement avec la municipalité en 2014 a permis à 14 foyers de la commune de Gayan de s'équiper d'un composteur.



Cette opération est toujours en cours et tout foyer non équipé, souhaitant alléger sa poubelle a la possibilité de contacter Val d'Adour Environnement pour bénéficier d'un composteur à tarif préférentiel.

### A ce propos, pouvez-vous nous expliquer les conséquences de la fermeture du centre d'enfouissement des déchets de Bénac pour janvier 2016 ?

La décharge de Bénac a fermé le 31 décembre pour les ordures ménagères. Le Conseil Départemental

a voté un plan départemental d'élimination des déchets prévoyant la construction d'une Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets (UTV) sur la zone industrielle de Bordères sur Echez. Le dossier a pris du retard nécessitant à compter du 01/01/2016 de transporter les déchets hors du département en attendant l'éventuelle mise en place d'une solution interne au département. Pour Val d'Adour Environnement, les ordures ménagères devront être transportées à Montech (à 136 kms) pour un coût supplémentaire annuel de 120 000 €. A ce jour, nous ne savons pas quel sera le devenir de nos déchets ni les coûts en résultant.

### En ce qui concerne les installations individuelles d'assainissement des eaux usées, le spanc va-t-il faire un contrôle prochainement ?

Les installations de la commune de Gayan ont été diagnostiquées en 2008, elles seront contrôlées au bout de 8 ans soit en 2017.

### Existe-t-il des aides aux particuliers afin de mettre aux normes ses installations ? (Comme celle effectuée par l'agence de l'eau, il y a quelques années) ?

A ce jour l'Agence de l'Eau soutient les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif répondant à des critères qui évoluent au cours des programmes. Il est donc difficile de dire aujourd'hui quelles seront les aides à partir de 2017.



Samedi 3 octobre, la municipalité avec le concours de l'amicale avait décidé d'organiser une journée peinture associée à l'œnologie. Dès le matin, les membres de l'amicale des peintres et artistes borderais emmenés par leur président Patrick Trapani avaient investi le village en toute liberté pour croquer les paysages ou monuments de leur choix. Toute la journée, les promeneurs ont pu voir les artistes peintres en action, admirer leur travail et échanger avec eux sur les différentes techniques de peinture. En fin d'après midi, tous les participants ont rejoint le gîte communal pour exposer leur production du jour et d'autres oeuvres personnelles. Cette exposition éphémère était agrémentée d'une dégustation de vins sélectionnés par la cave à l'enseigne « les biens pensants » de Bazet et d'assiettes de charcuterie préparées par les membres de l'amicale de gayan.

### **Lycos, artiste graphite**

A l'occasion des fêtes de Gayan, Lycos, dessinateur et illustrateur originaire de Gayan a proposé au public durant les 3 jours de la fête une exposition d'art graphite. Avec la collaboration de Françoise Michaille il a organisé le dimanche après-midi un atelier dessin pour les enfants du village.



Dans le cadre du téléthon 2015, la municipalité a invité samedi 12 décembre 3 chorales à se produire à l'église de Gayan. Pour commencer le chœur des hommes "Ets Cantadous Cabilats" a empli la voute de ses chants gascons et français. Ensuite ce sont cinq jeunes filles issues du groupe "Eras Goyat Dera Plana" qui ont emboîté le pas avec un répertoire occitan. Puis les plus jeunes de la chorale de Bordères, "Les Airs Y Sont", ont assuré le final dans un registre de polyphonie. Merci aux chanteurs d'avoir répondu présents pour animer cette soirée et contribué à la collecte de fonds d'un montant de 294,27 euros.

## **Agenda**

*Recensement de la population 2016 : le recensement se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.*

*Vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur, Françoise Michaille, qui est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser soit en répondant par internet ou en utilisant les questionnaires papier. Merci de lui réserver le meilleur accueil.*